



Visite de contrôle du 8 octobre 2012

Installation de Stockage de Déchets Inertes à Leffrinckoucke

Référence du dossier : ISDI 10-453

Objet :

Visite de contrôle d'une exploitation d' installation de stockage de déchets inertes à LEFFRINCKOUCHE - (59944) - Rue des aciéries (voie communale) afin de construire un merlon phonique et paysager avec des remblais de la région.

➤ **RENSEIGNEMENTS GENERAUX :**

1.1 Etablissement :

Raison Sociale : EUROGRANULATS

Adresse : rue des Aciéries

59 944 - LEFFRINCKOUCHE

Références cadastrales : AI 163, 164, 238 pp, 264, 265, 150 et 151

1.2 Exploitant :

Raison Sociale : Monsieur GITZHOFER Michel - PDG

Adresse :

30 RUE DU CANAL - Pôle industriel du Malambas

57 280 - HAUCONCOURT

Téléphone : 03.87.51.48.60

Télécopie : 03.87.51.59.88

Code APE :08127

Code NAF : 0812 Z

N° SIRET : 380 802 298 00022

2 - INSTALLATIONS : CARACTERISTIQUES, CLASSEMENT ET REGLEMENTATION APPLICABLE

2.1 Caractéristiques

Le projet d'aménagement se situe entièrement sur le territoire de la commune de LEFFRINCKOUCHE à 7 km à l'est du port de Dunkerque et à 1 km au sud de la mer du Nord.

Les terrains sont situés entre le bras mort du canal de Dunkerque à Furnes et la rue des acacias, voie communale de contournement du village de Leffrinckoucke qui a été réalisée assez récemment pour accéder au site Ascométal sans traverser la cité de l'usine. Ils appartiennent à Ascométal et sont cadastrées section AI , parcelles n° : 163, 164, 238 pp, 264, 150, 151 à l'exception de la parcelle n° 265 qui appartient à la commune de Leffrinckoucke pour une superficie de 32 288 m².

Le projet consiste à utiliser les terrains situés entre la route et l'usine pour édifier un merlon de terres à vocation environnementale. Ces terrains sont actuellement occupés par un pré et un merlon de terre de 4 à 5 mètres de haut qui avait

déjà été édifié le long de la façade ouest de l'usine afin de clôturer et protéger le site industriel du côté de la branche morte du canal. La partie du terrain en prairie située à l'est de la canalisation de gaz qui traverse le pré, de l'autre côté du fossé, sera également utilisée dans le cadre du projet d'aménagement.

Le site a un volume de matériaux inertes disponible estimé à 350 000 Tonnes et le volume annuel stocké prévu est de : 80 000 Tonnes/an. La Société EUROGRANULATS requiert une autorisation d'exploiter ce site pour une durée de 4 ans.

2.2 - Classement

Conformément aux dispositions de l'article L. 541-30-1 du code de l'environnement, les installations de stockage de déchets inertes sont soumises à autorisation administrative (décision du préfet).

2.3 - Réglementation applicable

Les principaux textes applicables sont :

- la loi n°2005-1319 du 26 octobre 2006, portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de l'environnement qui modifie l'article 5.I.1°, codifié par l'article L. 541-30-1 du Code de l'Environnement;
- le décret n° 2006-302 du 15 mars 2006, codifié par les articles R. 541-65 à 76 du Code de l'environnement pris pour application de l'article L. 541-30-1 du même code, relatif aux installations de stockage de déchets inertes.
- l' arrêté du 28 octobre 2010 relatif aux installations de stockage de déchets inertes modifié par celui du 12/03/2012.

3 – ETUDE D'IMPACT,

– Intégration sur le site

Les matériaux inertes provenant essentiellement des chantiers de terrassement et de travaux publics de l'agglomération de Dunkerque sont apportés par camions. Les véhicules empruntent la route nationale n° 1 qui longe le canal jusqu'au feu de croisement avec la route départementale 79 qui mène à Leffrinckoucke. A partir de la RD 79, il existe une route qui longe le côté nord du canal de Furnes et qui va directement au rond-point de l'usine Ascométal sans traverser l'agglomération de Leffrinckoucke (la rue des acacias). Cette route est empruntée pour éviter les nuisances. Une piste interne au site a été réalisée parallèlement à la route d'accès à l'usine depuis le sud du site pour ne pas perturber la circulation des camions se rendant à l'usine. La piste d'accès au chantier est réalisée avec des laitiers issus de l'usine et est adaptée au trafic poids lourds. Une permission de voirie a été sollicitée pour la création du carrefour de cette piste avec la route d'accès à l'usine.

4 – VISITE DE CONTROLE DU 8 OCTOBRE 2012

Monsieur DEVOS, gardien embauché par la société EUROGRANULATS depuis septembre 2011 m'a guidé sur le site et j'ai constaté que le merlon de protection phonique et paysager n'était pas encore constitué. En effet la déclaration annuelle de cette société précise que l'apport de terres et de cailloux pour l'année 2011 n'est que de 3 930 tonnes ce qui au demeurant représente un petit mont de terres. L'arrêté préfectoral donnant l'autorisation d'exploitation date du 31 mars 2011 pour une durée de 4 ans. Un panneau à l'entrée du site mentionne les heures d'ouverture, la raison sociale de l'entreprise, les numéros de téléphone des secours, pompiers et police ainsi que la mention accès interdit sans autorisation. Les remblais acceptés sont des matériaux inertes exclusivement. Le panneau est placé en hauteur, il est conforme à la réglementation et comporte le numéro de l'ISDI suivi de la date de l'arrêté préfectoral du 31 mars 2011. Le site est clôturé à l'aide de deux grands portails fermés à clef par le gardien qui est situé face au portail dans une cabine.

Il dispose également de matériel électronique pour vérifier la teneur des remblais (présence ou non d'amiante ou de substances dangereuses) . L'apport de terres n'est pour l'instant pas important et le merlon n'est pas encore formé.

Au vu de ma visite sur place le 8/10/2012, j'ai constaté que l'exploitation était conforme à la réglementation des ISDI.

Fait à Lille, le 10 octobre 2012

La Technicienne Supérieure en Chef

Marie-christine DAMS

